

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 DECEMBRE 2022

N° 2022- 045 – LOCATIONS MEUBLES AU DOMAINE DU MANOIR – AUGMENTATION DES LOYERS

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 30/11/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

Absents excusés : Mmes DESFONTAINE Delphine – CAILLE-WATTIER Valérie – Mr FEVRIER Gilles a donné procuration à CARON Elise

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Il est proposé d'augmenter à compter du 01/01/2023 les loyers des meublés du manoir selon l'indice de référence des loyers fixé (I .R.L) . Selon l'IRL publié, à compter d'octobre 2022 et jusqu'en juillet 2023 la hausse sera plafonnée à 3,5 en métropole.

Il est précisé que les loyers actuels de 650 € pour le meublé 1, date de septembre 2012 et 700 € pour le meublé 2, date de janvier 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2023 suivant :

Meublé 1 de 55 M2 comprenant 1 grande salle, 2 chambres, 1 salle de bain et WC pour 670 € mensuel charges comprises

Meublé 2 de 63 M2 comprenant 1 grande salle, 2 chambres, 1 salle de bain et WC pour 720 € mensuel charges comprises.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Envoyé et reçu en Préfecture le 08/12/2022
ID 059 215901059 2022.12.06.2022-45 DE
Publié sur le site internet le 08/12/2022